

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 1 / 14

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Coltogum Colmatant applicable au pinceau

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SFS unimarket AG
Rosenbergsaustrasse 4
9435 Heerbrugg / SUISSE
Téléphone +41 71 886 28 28
Site internet www.sfs.ch
E-mail info@sfs.ch

Secteur informatif

Informations techniques Kurt Hollenstein: Tel. ++41 71 727 61 26 E-Mail: kurt.hollenstein@sfs.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement ATTENTION

Numéro d'enregistrement de produit UFI: 9HH3-KUMS-Y10W-97RS

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Le contenu / récipient doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Caractéristique particulière EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient: Méthacrylate d'isobutyle, acide néodecanoïque, sel de cobalt. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2004/42/CE max. 470 g/l II A i PS Revêtements monocomposants à fonction spéciale (max. 500 g/l)

2.3 Autres dangers

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 2 / 14

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - < 25	Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques EINECS/ELINCS: 923-037-2, Reg-No.: 01-2119471991-29 GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 - Flam. Liq. 3: H226 - Aquatic Chronic 2: H411
1 - < 10	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques CAS: 1174522-09-8, EINECS/ELINCS: 918-481-9, Reg-No.: 01-2119457273-39-xxxx GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 -
1 - < 10	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS: 108-65-6, EINECS/ELINCS: 203-603-9, EU-INDEX: 607-195-00-7, Reg-No.: 01-2119475791-29-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - STOT SE 3: H336
1 - < 5	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail) CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
1 - < 3	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques EINECS/ELINCS: 927-510-4, Reg-No.: 01-2119475515-33-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 2: H411
1 - < 3	Zinkdistearat CAS: 557-05-1, EINECS/ELINCS: 209-151-9, Reg-No.: 01-2119513214-54-XXXX GHS/CLP: Aquatic Acute 1: H400
0,1 - < 0,3	Méthacrylate d'isobutyle CAS: 97-86-9, EINECS/ELINCS: 202-613-0, EU-INDEX: 607-113-00-x, Reg-No.: 01-2119488331-38-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1B: H317 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H335 - Aquatic Acute 1: H400
0,1 - < 0,3	acide néodecanoïque, sel de cobalt CAS: 27253-31-2, EINECS/ELINCS: 248-373-0, Reg-No.: 01-2119970733-31 GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Sens. 1: H317 - Repr. 2: H361f - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants -

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Tous les produits chimiques dans ce produit sont inclus sur l'inventaire TSCA.
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 3 / 14

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Somnolence

Somnolence

Migraine

Vertiges

Les symptômes d'intoxication peuvent eux aussi n'apparaître qu'après quelques heures, une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools.
Dioxyde de carbone.
Produits extincteurs en poudre.
Eau pulvérisée.

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes de soufre (SO_x).

Oxyde d'azote (NO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuel.

Mettre les personnes en sûreté.

En cas de vapeurs/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 4 / 14

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Eviter de pulvériser dans des locaux fermés.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des acides et des solutions alcaliques.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

Ne pas conserver à une température supérieure à 35°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 5 / 14

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
EINECS/ELINCS: 923-037-2, Reg-No.: 01-2119471991-29
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 300 mg/m ³ , 4x
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 600 mg/m ³
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail)
CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 300 mg/m ³ , NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 50 ppm, 300 mg/m ³
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques
EINECS/ELINCS: 927-510-4, Reg-No.: 01-2119475515-33-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 100 ppm, 525 mg/m ³ , OSHA
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
CAS: 108-65-6, EINECS/ELINCS: 203-603-9, EU-INDEX: 607-195-00-7, Reg-No.: 01-2119475791-29-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 275 mg/m ³ , SS:C
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 50 ppm, 275 mg/m ³
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques
CAS: 1174522-09-8, EINECS/ELINCS: 918-481-9, Reg-No.: 01-2119457273-39-xxxx
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 300 mg/m ³ , 4x
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 600 mg/m ³

DNEL

Substance
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 2085 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 300 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 149 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 477 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 149 mg/kg bw/d.
Zinkdistearat, CAS: 557-05-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 830 mg/kg bw/day.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 50 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 25 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 8,3 mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 833 mg/kg bw/day.
Méthacrylate d'isobutyle, CAS: 97-86-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 415,9 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 409 mg/m ³ .
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 275 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 796 mg/kg bw/day.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 36 mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 320 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 33 mg/m ³ .
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 6 / 14

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 283 mg/kg bw/day.
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 308 mg/m³.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 37,2 mg/m³.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 36 mg/kg bw/day.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 121 mg/kg bw/day.

PNEC

Substance
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.,
Zinkdistearat, CAS: 557-05-1
Eau douce, 20,6 µg/l.
Eau de mer, 6,1 µg/l.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 52 µg/l.
sédiment (eau douce), 117,8 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 56,5 mg/kg.
soildu sol, 35,6 mg/kg.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
sédiment (eau douce), 3,29 mg/kg.
Eau de mer, 0,0635 mg/l.
sédiment (Eau de mer), 0,329 mg/kg.
soildu sol, 0,29 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/l.
Eau douce, 0,635 mg/l.
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
sédiment (Eau de mer), 7,02 mg/kg.
Eau douce, 19 mg/L.
Eau de mer, 1,9 mg/L.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 4,168 mg/L.
sédiment (eau douce), 70,2 mg/kg.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
> 0,5 mm; Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection résistant aux solvants (EN 340)

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Voir la SECTION 7.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 7 / 14

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	variable
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	> 160
Point d' éclair [°C]	40 (coupelle fermée)
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	0,6 Vol. %
Limite supérieure d'explosion	8,0 Vol. %
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	0,7 kPa (20°C)
Densité [g/ml]	1,05 - 1,07 (20 °C / 68,0 °F)
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	4500 - 5000 mPas > 20,5 mm²/s (40°C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	> 1
Vitesse d'évaporation	0,2
Point de fusion [°C]	-20
Auto-inflammation [°C]	250
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable

9.2 Autres informations

Point d'inflammation: > 200 °C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Réagit au contact des acides.
Réagit au contact des bases fortes.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 8 / 14

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 9 / 14

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.:
Substance
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques, CAS: 1174522-09-8
LD50, oral, rat: > 2000 mg/kg.
LD50, dermique, rat: > 2000 mg/kg.
LC50, inhalatoire, rat: > 4951 mg/l.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques
LD50, oral, rat: >5840 mg/kg bw.
LD50, dermique, rat: >2800 mg/kg bw.
LC50, inhalatoire, rat: >23,3 g/L (4h).
Zinkdistearat, CAS: 557-05-1
LD50, dermique, lapin: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, rat: > 5000 mg/kg OECD 401.
LC50, inhalatoire, rat: > 200 mg/l 1h.
Méthacrylate d'isobutyle, CAS: 97-86-9
NOAEC, inhalatoire (vapeur), rat: >= 200 ppm (6h).
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
LD50, dermique, lapin: > 2000 mg/kg bw.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
LD50, oral, rat: > 5000 mg/kg.
LD50, dermique, rat: > 2000 mg/kg.
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LD50, oral, rat: 5135 mg/kg.
LD50, dermique, rat: 9500 mg/kg.
LC50, inhalatoire, rat: 55-60 mg/L (4h).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Faible effet irritant. Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Faible effet irritant. Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Peut produire une réaction allergique. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 10 / 14

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques, CAS: 1174522-09-8
EL0, (48h), Daphnia magna: 1000 mg/l.
EL0, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 1000 mg/l.
NOELR, (28d), Oncorhynchus mykiss: 0,10 mg/l.
NOELR, (21d), Daphnia magna: 0,18 mg/l.
LL0, (96h), Oncorhynchus mykiss: 1000 mg/l.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques
EC50, (48h), Daphnia magna: 3 mg/l.
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 10 - 30 mg/l.
NOEC, (21d), Daphnia magna: 0,17 mg/l.
NOELR, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 10 mg/l.
LL50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 13,4 mg/l.
Zinkdistearat, CAS: 557-05-1
LC50, (48h), Daphnia magna: > 100 mg/l OECD 202.
LC50, (96h), Danio rerio: > 10 000 mg/l.
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 19,3 mg/l OECD 201.
Méthacrylate d'isobutyle, CAS: 97-86-9
LC50, (96h), Scophthalmus maximus: 833 mg/L.
EC50, (48h), Acartia tonsa: 210 mg/L.
NOEC, (48h), Daphnia magna: 22 mg/L.
Hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques
EC50, (24h), Daphnia magna: > 1000 mg/l.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle, CAS: 108-65-6
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 134 mg/l (OECD 203).
EC50, (48h), Daphnia magna: > 500 mg/l.
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum: > 1000 mg/l (OECD 201).
NOEC, Oryzias latipes: 47,5 mg/l (14 d) (OECD 204).
NOEC, (21d), Daphnia magna: ≥ 100 mg/l (OECD 202).
EC10, Bacteria: > 1000 mg/l (0,5 h) (ISO 8192).
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
LC50, (96h), Pimephales promelas: > 10000 mg/L.
LC50, (48h), Daphnia magna: 1919 mg/L.
EC50, (96h), Selenastrum capricornutum: 969 mg/L.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 11 / 14

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080111*

Emballage non nettoyé

Après l'utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible. Après le nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 1263

Transport fluvial (ADN) 1263

Transport maritime selon IMDG 1263

Transport aérien selon IATA 1263

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 12 / 14

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	Peintures (Pas soumis à l'ADR, selon 2.2.3.1.5 disposition, de capacité inférieure à 450 litres)
- Etiquettes de danger	
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (D/E)
Transport fluvial (ADN)	Peintures (Pas soumis à l'ADR, selon 2.2.3.1.5 disposition, de capacité inférieure à 450 litres)
- Etiquettes de danger	
Transport maritime selon IMDG	Paint, No dangerous goods, according IMDG 2.3.2.5 to max. 30 l (see 5.4.1.5.10) - "transport in compliance with 2.3.2.5 of the IMDG Code"
- EMS	F-E, S-E
- Etiquettes de danger	
Transport aérien selon IATA	Paint
- Etiquettes de danger	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	3
Transport fluvial (ADN)	3
Transport maritime selon IMDG	3
Transport aérien selon IATA	3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	III
Transport fluvial (ADN)	III
Transport maritime selon IMDG	III
Transport aérien selon IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 13 / 14

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE

1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT

ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):

Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- Observer les restrictions d'emploi

- VOC (2010/75/CE) 43,45%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SFS unimarket AG
9435 Heerbrugg

Date d'émission 02.08.2019, Révision 02.08.2019

Version 03. Remplace la version: 02

Page 14 / 14

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Flam. Liq. 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables. (D'après les données d'essais)
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: P501 Le contenu / récipient doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

SECTION 2 supprimé: P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Copyright: Chemiebüro®